

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES ALBÈRES, DE LA CÔTE VERMEILLE ET DE L'ILLIBÉRIS ◆ Siège : 3 Impasse de Charlemagne 66700 ARGELES-SUR-MER	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° DL2025-0002 Séance du Conseil : 10 FÉVRIER 2025
COMITÉ DE DIRECTION DE L'EPIC DE L'OFFICE DE TOURISME PYRÉNÉES MÉDITERRANÉE – MODIFICATION DU COLLÈGE 2 DES REPRÉSENTANTS DES ACTIVITÉS SOCIOPROFESSIONNELLES OU MEMBRES QUALIFIÉS	

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 10 février à 18 heures 30, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès se sont réunis, sur la convocation qui leur a été adressée le 04 février 2025, à la Halle sportive - Espace Pierre Jonquères d'Oriola située 18 bis rue Haroun TAZIEFF à Palau-del-Vidre (66690), sous la Présidence de Monsieur Antoine PARRA, Président.

Étaient présents :

Antoine PARRA, Julie SANZ, Antoine CASANOVAS, Isabelle MORESCHI, Philippe RIUS, Lydie FOURC, Maria CABRERA, Georges GUARDIA, Patrice AYBAR, Jean-Michel SOLE, Anne MAURAN, Christian GRAU, Guy LLOBET, Annie LAMARQUE, Jean-Marie LEFEVRE, Christian NAUTE, Laëticia COPPEE, Hervé VIGNERY, Raymond PLA, Marie-Pierre SADOURNY GOMEZ, Bruno GALAN, Françoise DARCHE, Grégory MARTY, José BELTRA, Samuel MOLI, Gilbert CRITELLI, Nathalie REGOND PLANAS, Francis BERTHELIER, Yves PORTEIX, Frédérique MARESCASSIER, Christian NIFOSI, Sylvie VILA.

Étaient représentés :

Aimé ALBERTY donne procuration à Antoine CASANOVAS, Guy ESCLOPE donne procuration à Maria CABRERA, Guy VINOT donne procuration à Anne MAURAN, Marie-Clémentine HERRE donne procuration à Jean-Michel SOLE, Huguette PONS donne procuration à Hervé VIGNERY, Patricia HECQUET donne procuration à Grégory MARTY, Yves BLIN donne procuration à José BELTRA, Marie-Thérèse IMBARD donne procuration à Samuel MOLI, Yvette PERIOT donne procuration à Patrice AYBAR.

Étaient absents/excusés :

Marie ARIZA, Fabrice WATTIER, Marcel DESCOSY, Didier CHOPLIN.

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de membres présents : 32

Nombre de suffrages exprimés : 41

Nombre de procurations : 9

Secrétaire de Séance :

Bruno GALAN

Monsieur le Président expose :

Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20250210-DL2025-0002-DE
Date de télétransmission : 13/02/2025
Date de réception préfecture : 13/02/2025

Il est rappelé que les membres du Comité de Direction sont nommés pour la durée du mandat par le Conseil communautaire.

Le Conseil communautaire lors de sa séance du 31 juillet 2020 a fixé la composition du Comité de Direction à 12 membres issus du Conseil communautaire et 11 membres représentant des activités socioprofessionnelles ou membres qualifiés, conformément à l'article 5 des statuts.

Dans ces conditions il est précisé que le Comité de Direction est composé comme suit :

- 12 membres issus du Conseil communautaire :
12 titulaires et 12 suppléants à raison d'1 délégué communautaire par commune.
- 11 membres représentant des activités socioprofessionnelles ou membres qualifiés
 - 1 représentant de l'Hôtellerie/restauration
 - 1 représentant de l'Hôtellerie de Plein Air
 - 1 représentant des Chambres d'hôtes
 - 1 représentant des Locations meublées
 - 1 représentant du Patrimoine
 - 1 représentant de l'Artisanat d'Art
 - 1 représentant des Productions Locales
 - 1 représentant des Activités de Découverte
 - 1 représentant des Activités Marines
 - 1 représentant des activités de Pleine Nature
 - 1 Membre Qualifié institutionnel

Suite à la démission de certains membres du collège des représentants des activités socioprofessionnelles ou membres qualifiés, il est nécessaire de procéder à leur remplacement.

Aussi, il est proposé de remplacer :

- Monsieur Hervé MAGNIN titulaire représentant des activités marines, démissionnaire, par Monsieur Gregory LENGRAND, actuellement suppléant représentant activités de pleine nature ,
- Monsieur Gregory LENGRAND, devenu titulaire représentant des activités marines, par Monsieur Sylvain BLARD, nouvel entrant.
- Monsieur Jérôme CANOVAS, suppléant des productions locales, démissionnaire, par Madame Céline CHANCLUD, nouvelle entrante.
- Monsieur Rémy VERNIER, directeur de l'ADT, parti en retraite, par Madame Aude VIVES, Présidente de l'ADT.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communautaire est invité à approuver les modifications telles qu'énoncées ci-dessus.

Sur proposition de son Président et après en avoir préalablement délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve la liste des membres du collège des représentants des activités socioprofessionnelles ou membres qualifiés du comité de direction telle que présentée ci-dessous.

Collège des représentants des activités, professions, membres qualifiés et organismes intéressés au tourisme dans le territoire communautaire (11 titulaires et 11 suppléants)

REPRÉSENTANTS	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Hôtellerie, Restauration	Xavier MAHAUX Hôtel Le Cèdre - Port-Vendres	Mathieu LEGER Hôtel Cara Sol - Elne
Hôtellerie de Plein Air	Sébastien GIL Camping Le Haras - Palau-del Vidre	Fabrice LALOUX Camping Famagis L'Oasis Saint-Génis-des-Fontaines
Chambres d'hôtes	Pierre ORTAL Le Clos des Aspres - Ortaffa	Laurence WATTIER L'Orangerie - Elne
Meublés, accueil de groupe	Romain TEBoul Domaine Castell de blés - Saint-Génis-des-Fontaines	Régis CAREL La Voile d'Or - Port-Vendres
Patrimoine	Jean-Claude LECLERC Association Patrimoine - Laroque-des-Albères	Monique MASGRAU Association ASVAC - Saint- Génis-des-Fontaines
Productions locales	Johann MUNOZ Brasserie La Canya - Saint- André	Céline CHANCLUD Etoile de verre - Laroque- des-Albères
Artisanat d'Art	François BRILLIARD Verrier - Saint-André	Cyril CASTEL ESAT - Sorède
Activités Découverte	Hubert LEVAUFRE Ferme découverte - Saint- André	Alain BRUNO Tropique du Papillon - Elne
Activités Marines	Gilles LESCURE GS3PO Plongée - Cerbère	Grégory LENGRAND Vermeille Kayak - Cerbère
Activités Pleine Nature	Jean-Louis CATALA Membre de la RISK	Sylvain BLARD BS Cycles - Sorède
Membres Qualifiés	Aude VIVES ADT des P-O	Olivier HABERMARCHER CCI des P-O

Résultat du vote :

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 12/02/2025

Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de sa publication et sa transmission en Préfecture
Le Président de la Communauté de Communes

Antoine PARRA



La délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.